

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2023/43 du 09 octobre 2023
Arrêté de circulation : réfection de tranchées allée des Noyers

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par, 20 avenue Georges Auric, 72021 LE MANS

Considérant les travaux de réfection de tranchées qui auront lieu entre le 12 octobre 2023 et le 16 octobre 2023 sur l'allée des Noyers.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications au régime de circulation et de stationnement communément instauré,

Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T É

Du 12/10/2023 au 16/10/2023

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur les voies suivantes : allée des Noyers ainsi que rue de l'Ormeau et route des Ardriers, au niveau du carrefour à sens giratoire situé à l'intersection de ces deux rues.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores sera mis en place. La circulation sera renvoyée sur la chaussée opposée.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 4 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place devront être déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présences d'obstacles, d'engins, de personnel ...).

Article 5 : Le Conducteur de travaux, assurera sous sa propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et sera tenu d'afficher le présent arrêté au droit du chantier.

Article 6 : La Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,

M. Sébastien BESNAULT, de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE LE MANS

En mairie,
le 09 octobre 2023
Le Maire,
Laurent PARIS

